



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/13/Corr.1
12 juin 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

Corrigendum

APERÇU DES QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Le présent document est émis pour :

- **Remplacer** la dernière phrase du paragraphe 10 par :

"Le 5 mai 2020, le gouvernement de l'Argentine a remis son rapport sur les données du programme de pays, indiquant un prix de 3,00\$US/kg pour le HCFC-22 importé, ce qui est considérablement inférieur au prix du HCFC-22 vendu par Frio Industrias Argentinas (FIASA), l'entreprise de production de HCFC-22 bénéficiaire du projet pour le contrôle des émissions du sous-produit HFC-23 en Argentine. Tel que décrit dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/64, FIASA est en mesure de vendre du HCFC-22 à un prix supérieur au prix du HCFC-22 importé ou au prix du marché international puisqu'elle fonctionne effectivement comme un duopole dans lequel les importateurs de HCFC utilisent presque la totalité de leurs quotas d'importation et FIASA satisfait la demande restante du marché."

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.